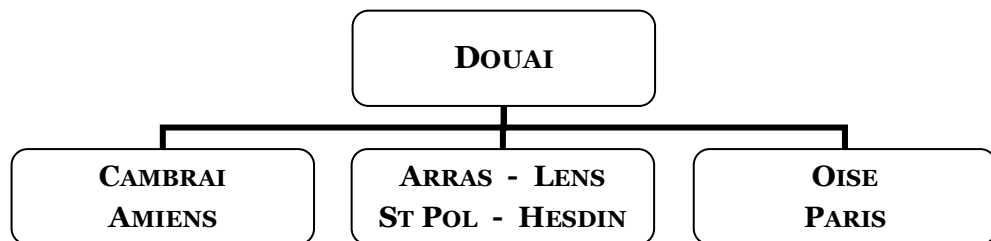
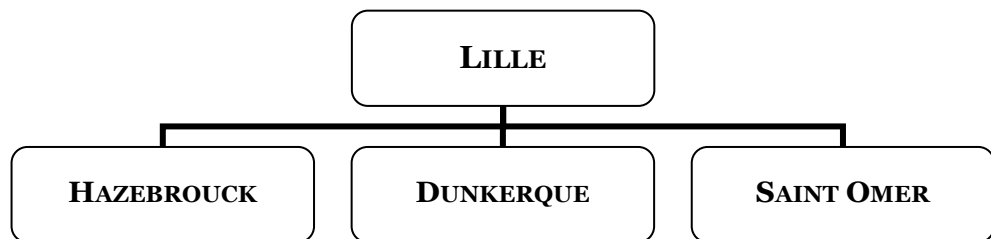


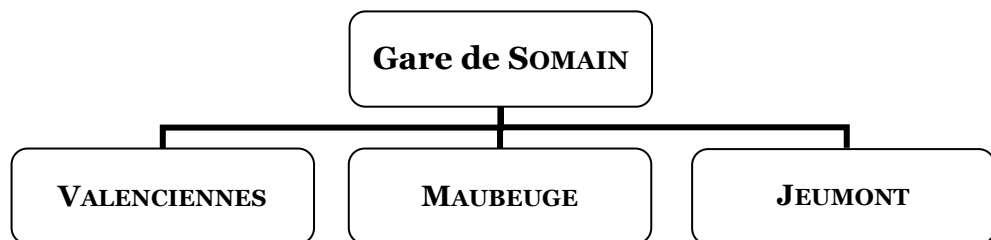
Une desserte garantie avec des bus en partance de :



Lundi : DOUAI (Place Carnot)- 10h00 → PECQUENCOURT – 10h25
Vendredi : PECQUENCOURT - 16h40 → DOUAI (Gare) – 17h05



Lundi : LILLE (13 rue de Molinel)- 09h20 → PECQUENCOURT - 10h25
Vendredi : PECQUENCOURT - 16h35 → LILLE (Gare Lille Flandre) - 17h45



Lundi : SOMAIN - 09h05 → PECQUENCOURT - 09h20
 SOMAIN - 10h00 → PECQUENCOURT - 10h20
Vendredi : PECQUENCOURT - 16h35 → SOMAIN - 16h45

CONSEIL GENERAL – Direction des Transports

✉ 51 rue G. Delory – 59 047 LILLE Cedex
 ☎ 800.00.29.12
 Fax 03.59.73.57.41

ARC EN CIEL 2

✉ 156 rue Léon Jouhaux – BP 156
 59 443 WASQUEHAL
 ☎ 03.20.89.30.30
 Fax 03.28.33.41.72
 www.arc-en-ciel2.fr

EVEOLE

Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

✉ 240 bd Pasteur – 59 287 GUESNAIN
 ☎ 03.27.95.77.77
 Fax 03.27.95.77.76
 www.transportdudouaisis.fr

HORAIRE DE FONCTIONNEMENT

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	10H35	08H30	08H30	08H30	08H30
	12H25	12H25	12H25	12H25	12H25
APRÈS-MIDI	13H40	13H40	13H40	13H40	13H40
	17H35	17H35	17H35	17H35	16H30

Emilie HALLUIN - ☎ 03 27 86 42 54 - ✉ emilie.halluin@anchin.org
 Correspondante des transports dans l'établissement

TITRE DE TRANSPORT – AIDE AU TRANSPORT

☞ ELÈVES RÉSIDANT DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD ET DEMI- PENSIONNAIRE RÉSIDANT DANS LE PAS DE CALAIS

Les élèves du département du Nord peuvent prétendre à une prise en charge totale ou partielle* des transports à raison :

- **1 aller et retour par semaine pour les élèves internes.**
- **1 aller et retour par jour scolaire pour les élèves externes et ½ pensionnaires.**

L'élève doit fréquenter l'établissement le plus proche de son domicile dispensant l'enseignement suivi ou justifier d'un avis préalable.

La demande de prise en charge de transport se fait par l'intermédiaire de l'établissement scolaire, frais de dossier : 12€

* Pour les élèves résidants dans le Périmètre de Transport Urbain du Douaisis (réseau Evéole) : abonnement de 8,80€/mois soit 80€

☞ ELÈVES INTERNES RÉSIDANT DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

Une allocation de transport scolaire **trimestrielle** peut être accordée aux élèves résidant dans le Pas de Calais. Elle est calculée en fonction du nombre de kilomètres entre le domicile de l'élève et l'établissement le plus proche dispensant la même formation.

☞ ELÈVES RÉSIDANT DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'OISE & DE L' AISNE

Une aide forfaitaire **annuelle** est accordée par le département d'origine. La demande se fait en cours d'année scolaire.

☞ ELÈVES NE BÉNÉFICIAINT PAS DE LA GRATUITE

Élèves n'ayant pu obtenir la prise en charge du Conseil Général du Nord, étudiants du Cycle Supérieur ou élèves résidant dans d'autres départements que le Nord.

MODALITÉS D'ACHATS DES CARNETS DE 10 VOYAGES

EVEOLE

Achat de carnets auprès du secrétariat de l'établissement ou de la compagnie :

10 voyages : 9€70 (tarif unitaire = 1€40)

ARC EN CIEL 2

Achat par correspondance auprès de ARC EN CIEL 2

10 voyages : 9€

MODALITÉS D'ACHAT D'UN TITRE DE TRANSPORT À LA SNCF

La carte 12-25 ans :

Vendue 50 € pour un an de voyages illimités soit une réduction de 25 à 60% sur le prix du voyage.

Carte famille nombreuse :

10 % de réduction sur le voyage par enfant à charge.

**Nous vous rappelons l'obligation de voyager muni d'un titre de transport.
L'établissement se dégage de toute responsabilité en cas d'amende.**